



# Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ **AVIS PUBLIC**

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

### **Dépôt du rôle de perception pour l'année 2026**

Conformément aux dispositions des articles 1007 du Code municipal, avis public est par la présente donné aux contribuables de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables et à toutes les personnes intéressées, que le rôle général de perception est déposé au bureau municipal et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti à toutes personnes dont les noms y apparaissant comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages, ou autres deniers.

Conformément aux dispositions du *Règlement 286-25 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2026 et les modalités de leur perception*, les dates de versement sont fixées au :

- Premier versement : 1<sup>er</sup> mars 2026
- Deuxième versement : 1<sup>er</sup> mai 2026
- Troisième versement : 1<sup>er</sup> juillet 2026
- Quatrième versement : 1<sup>er</sup> octobre 2026

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce quatorzième jour du mois de janvier 2026.

  
Marie-Josée Mathieu  
Directrice générale et greffière-trésorière